

Date de dépôt : 7 novembre 2017

Rapport

de la Commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Guy Mettan, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Bertrand Buchs, Salika Wenger, Magali Orsini, Christian Frey, François Lance, Pierre Vanek, Nicole Valiquer Grecuccio pour une presse locale forte et indépendante

Rapport de M^{me} Jocelyne Haller

Mesdames et
Messieurs les députés,

La motion 2411 a été examinée par la commission lors de sa séance du 30 octobre sous la présidence de M. Jacques Béné. Le procès-verbal a été rédigé par M^{me} Olivia Canel, qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

Présentation de la motion par son premier signataire, M. Guy Mettan

M. Mettan indique que cette motion a pour but de « limiter les dégâts » concernant l'évolution de la situation à la Tribune de Genève. Il évoque ensuite quelques éléments marquants de l'histoire des mutations de la presse dans notre canton. Il rappelle que le quotidien La Suisse a disparu en 1994, que le Journal de Genève a fusionné, puis disparu en 1998. Enfin, il mentionne que le journal Le Temps, qui était localisé à Genève, a déménagé en 2015. M. Mettan précise qu'auparavant la rédaction du Temps se trouvait à l'aéroport. Elle a ensuite été transférée à la gare avant que le groupe Ringier ne procède à la fusion du journal Le Temps et de L'Hebdo et à une délocalisation de la rédaction à Lausanne. Au début de l'année 2017, la suppression du magazine L'Hebdo a été annoncée ainsi que la réduction des effectifs du Temps. Une quarantaine de personnes ont été licenciées. M. Mettan estime que le scénario qui se dessine pour la Tribune de Genève

va dans le même sens que ce qui s'est passé pour Le Temps : la rédaction doit être déplacée à Lausanne et il est plus que probable que des licenciements massifs soient prononcés, bien que l'éditeur s'en défende.

Pour les signataires de cette motion, il est possible, souhaitable, de s'opposer à ce processus. Pour sa part, M. Mettan est favorable à ce que les entreprises privées puissent se conformer aux règles du marché et, le cas échéant, faire du profit. Tamedia fait d'ailleurs des profits importants et, au premier semestre, a augmenté son bénéfice de 37%. La viabilité du groupe n'est donc pas en cause, constate-t-il.

L'auditionné relève que si les journaux du groupe Tamedia engrangent moins d'argent, ce n'est pas uniquement parce que les recettes diminuent, mais en raison de la séparation et du déplacement vers d'autres sociétés de certaines activités. Ce qui génère une perte de valeur de la dimension papier. Il observe que le fonctionnement de journaux comme Le Nouvelliste, La Liberté ou Le Quotidien Jurassien, qui sont restés indépendants et ne sont pas rattachés à de grands groupes, permet à l'ensemble des sociétés liées autour d'un titre de survivre et de faire du profit. M. Mettan explique que c'est autour de ce qu'il considère comme le « *navire amiral* » que représente le titre de presse que les autres sociétés prospèrent. Il évoque pour exemple les sites internet, les investissements dans les radios ou les chaînes de télévision locales. Ce qui n'est pas le cas pour les titres de Tamedia ou de Ringier, car la production papier est isolée des autres activités. La restructuration de la Tribune de Genève n'est donc pas inéluctable à ses yeux. C'est le mode de fonctionnement du groupe Ringier qui induit un déficit financier et doit par conséquent être mis en cause. Il découle d'un choix. Pour lui, cette question revêt une acuité particulière pour le canton de Genève, qui se trouve, selon ses dimensions, être la 3^e entité économique en Suisse, après notamment le canton de Vaud, qui est plus fortement peuplé.

Il remarque par ailleurs que le canton du Tessin qui est moins peuplé et qui présente de moindres capacités économiques parvient à faire vivre trois quotidiens. Il ne voit dès lors pas pourquoi un canton aussi « puissant » que Genève ne pourrait assurer la viabilité d'un quotidien. M. Mettan explique ensuite qu'il est nécessaire de disposer de journaux qui défendent l'économie locale. Ce qui permet à cette dernière de mieux faire entendre sa voix à l'extérieur du canton. Prenant l'exemple de la récente candidature d'un élu genevois au Conseil fédéral, il remarque qu'il n'est pas possible de défendre cette candidature au Conseil fédéral s'il n'y a pas de média indépendant pour le faire et si les décisions se prennent à Lausanne.

M. Mettan, se référant à la possibilité de s'exprimer au travers du courrier des lecteurs, estime que cet aspect est réellement capital si les plans de

Tamedia sont mis à exécution. Il faut que la critique puisse s'exprimer et surtout qu'elle soit entendue. Il estime primordial que la population puisse faire entendre sa voix auprès de l'éditeur qui est sensible aux pressions de la rue et des autorités politiques. Il indique d'ailleurs que l'éditeur a souhaité le rencontrer dès que la motion a été déposée pour tenter de la convaincre du bien-fondé de sa volonté de restructurer la Tribune de Genève.

En ce qui concerne la proposition, figurant dans la 4^e invite de la motion, de la création par le Conseil d'Etat d'un fonds de soutien, il ne s'agit pas de demander à l'Etat de fournir lui-même des fonds. L'objectif est que ce dernier prenne l'initiative de réunir des fonds et d'inviter des personnalités des milieux économiques, tels les banquiers privés, à contribuer à ce fonds afin qu'ils soutiennent « *ce qui reste des médias quotidiens actifs sur la place genevoise* ».

Pour M. Mettan, « *le but de la motion est de rendre le monde politique sensible à ce type de problématiques et de faire comprendre les enjeux, tant économiques que politiques et démocratiques, de la restructuration* » de la Tribune de Genève.

Questions et remarques des commissaires

Une commissaire MCG constate de la profession de journaliste est sinistrée et que la sécurité de l'emploi dans ce métier a toujours été aléatoire. Il lui semblerait donc utile de développer particulièrement dans ce secteur une « *structure de réinsertion* ». Sur la question de la Tribune de Genève, il exprime des réserves, car il considère qu'elle « *incarne la pensée unique genevoise* », il n'en estime pas moins que ce média genevois doit continuer à exister. Il relève par ailleurs qu'il existe d'autres médias à Genève. Il fait mention de M. Thierry Butikofer, homme de presse qui est trop souvent oublié à ses yeux. Il se réfère ensuite à ce qu'il qualifie de sacrifice de plusieurs médias. Il nomme pour exemple une offensive lancée il y a un certain temps par ce qui était alors la Caisse d'épargne contre le GHI. Il pense qu'un soutien à la Tribune de Genève est nécessaire, mais il insiste sur la nécessité pour celle-ci de faire son travail d'information locale. Il exprime le sentiment qu'elle ne remplirait actuellement pas cette tâche à satisfaction. Il évalue que « *la Tribune de Genève se focalise de moins en moins sur les besoins des Genevois, suite à des erreurs commises par la direction lausannoise* ».

Pour conclure, il est convaincu qu'un soutien est possible grâce à la publicité ou de nouveaux partenariats, basés sur des principes éthiques. Il croit qu'une issue est possible en alliant argent public et entreprises privées.

En ce qui le concerne, il est défavorable à la création d'un fonds dans lequel il voit une forme d'assistanat. Il souhaiterait connaître l'avis de l'auditionné sur la création d'une structure particulière axée sur la reconversion et/ou le reclassement professionnel des journalistes et sur le caractère assuranciel qu'il voit dans la proposition de création d'un fonds dédié à soutien public-privé en faveur de la presse.

M. Mettan déclare partager la majeure partie des réflexions du commissaire en question. Il avoue n'avoir pas voulu détailler les caractéristiques du fonds pour favoriser la réflexion et ne pas écarter d'emblée certaines orientations. Ainsi, il n'exclut pas que le fonds puisse le cas échéant soutenir la réinsertion de journalistes au chômage. Il remarque que dans divers pays, en Hollande, aux Etats-Unis ou en France, l'idée de créer des fonds pour soutenir la presse se répand et semble donner de bons résultats. Il précise qu'il ne s'agit pas de fonds à investir dans un titre. Ainsi, il lui semblerait stupide d'allouer des fonds à Tamedia, dont les bénéfices se montent à 70 000 000 F. Pour lui, il serait davantage question « *d'investir dans des projets de médias locaux, en l'occurrence de Pascal Décaillet, du GHI, de Thierry Burkhofer ou de la Tribune de Genève* » pour des projets rédactionnels ou d'enquêtes. Il imagine octroyer, sur place, 300 000 F pour appuyer un éditeur ou un titre dans le développement de sa rubrique locale. Mode de faire qui est considéré dans certains pays comme l'avenir du journalisme. M. Mettan note que « *le site Mediapart, lancé par Edwy Plenel grâce à ce type d'initiatives, fait désormais des bénéfices* ».

Un commissaire PDC énonce sa sensibilité à la nécessité d'une presse locale et sa conviction que celle-ci ne peut se borner à représenter la « pensée unique ». Il estime que la Tribune de Genève manque parfois d'une ligne éditoriale claire. Il souhaiterait connaître le nombre de licenciements qui ont déjà été opérés. M. Mettan lui répond qu'il ne dispose pas des chiffres. Toutefois, il peut avancer que Tamedia a déjà procédé à un certain nombre de licenciements en 2016. Il suppose enfin que le transfert de la rédaction et le démantèlement des rubriques ne peuvent qu'aboutir à des économies de postes. Il réfute les déclarations de Tamedia affirmant que ces réorganisations ne visent qu'à augmenter la qualité du journal. Si tel était réellement l'objectif, prioriser le développement de synergies entre les rédactions plutôt que les réunir physiquement serait mieux à même d'y parvenir.

M. Mettant voit dans la délocalisation de la rédaction genevoise une facilitation des licenciements sans que cela n'affecte dans un premier temps de manière trop visible la qualité du contenu. M. Mettan a eu l'occasion d'interroger les éditeurs sur le but de cette restructuration. Il les a interrogés pour savoir si elle n'avait pas pour objectif de réduire les effectifs. Ceux-ci

lui ont répondu « *qu'ils ne pouvaient prendre d'engagements actuellement* ». M. Mettan relève « *que les décisions dépendant grandement de la capacité de résistance. Il pense que si personne ne s'élève contre cette restructuration, les licenciements seront plus massifs. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'agir* » et de marquer une claire opposition à cette restructuration.

Le même député PDC fait état de ses réticences quant à la 4^e invite. Il n'estime pas judicieux que le fonds soit constitué de fonds publics et privés. Il a bien entendu M. Mettan dire qu'il n'envisageait pas d'injection de fonds publics, mais la 4^e invite le mentionne expressément. M. Mettan indique que l'Etat doit servir de catalyseur. Il devrait donner un signal fort sous forme d'une rencontre, coordonnée avec le gouvernement vaudois, avec Tamedia pour exprimer son mécontentement et ses préoccupations relatives à cette restructuration. Quant au fonds, l'Etat pourrait en être l'instigateur sans y injecter des deniers. Il jouerait, selon M. Mettan plutôt un rôle symbolique. Il pense qu'il revient à la société civile de soutenir financièrement la presse.

M. Mettan évoque encore la piste du financement participatif ou crowdfunding. Il prend l'exemple du site « bon pour la tête », créé à l'initiative de rédacteurs du magazine L'Hebdo, licenciés par Ringier, qui a pu récolter 200 000 F en 15 jours par le biais d'un financement participatif. Il est persuadé que, si l'Etat de Genève prenait une initiative de ce genre, elle pourrait réunir plusieurs millions de francs.

Un commissaire PLR reproche à la motion ce qu'il estime un libellé archaïque. Il constate l'absence de mention de médias électroniques, qui sont l'un des outils principaux d'échanges au niveau mondial des milieux économiques. Il pense que la motion n'est pas orientée sur l'avenir. Il souligne encore ce qu'il considère comme le caractère « romantique » du crowdfunding. 200 000 F lui semblent suffire à un journal pour tenir un mois, Il s'interroge en revanche sur la pérennité d'un financement par ce biais.

Il aborde ensuite sa perception de la manière dont la Tribune de Genève défend l'économie genevoise. Il se réfère à la situation d'une conférence de presse donnée par la Fondation Genève Place Financière. La veille, la Tribune de Genève avait publié une interview d'un banquier qui, aux yeux du commissaire PLR, n'était pas représentatif de la branche. Le lendemain, le ton restait critique. Au final, la Tribune de Genève n'aurait retenu que l'information disant que 500 emplois supplémentaires avaient été perdus dans le domaine bancaire à Genève, alors que d'autres médias avaient retenu des messages plus positifs. Il porte un regard très sévère sur cet exemple et demande comment l'on pourrait imaginer que les acteurs économiques puissent soutenir la presse face à ce genre de situation, qui lui semble de nature à incriminer la qualité d'un journal.

Sur la question des médias électroniques, M. Mettan rétorque qu'il ne les a pas expressément désignés, car ils sont implicitement compris dans la notion de médias. Il ajoute que, même s'il est convaincu que l'avenir de la presse est électronique, le « business model » de la presse passe encore par le papier. Il relève que l'essentiel des revenus est généré pour le moment par ce format. *«M. Mettan estime que le papier reste la partie la plus concrète de l'entreprise média et la face visible de l'iceberg»*. Il rappelle que *«les journalistes travaillent généralement tant pour le média papier que pour les médias électroniques»*. Il remarque que *«Visiblement, il y a plus de lecteurs sur le site internet de la Tribune de Genève. Les journalistes continuent à approvisionner gratuitement le site, alors que, pour le moment, la substance économique demeure dans le papier»*.

Pour lui, le déplacement à Lausanne de la rédaction de la Tribune de Genève affectera également la qualité de ce qu'elle publiera sur internet. Il insiste sur l'étroite interaction existant entre le format papier et les publications sur internet. En ce qui concerne le crowdfunding, il y voit une ressource importante. Il mentionne qu'aux Etats-Unis cette pratique est très répandue. Il relève par ailleurs que le journal Le Courrier, s'il utilise un autre terme, a déjà recours à cette pratique depuis 15 ans. Chaque année, une association fournit le financement, ce qui permet au journal de fonctionner. M. Mettan pense qu'un journal plus important devrait lever des sommes plus conséquentes. Pour ce faire, il devrait par conséquent recourir à des entreprises privées. Il note encore que La Liberté a également eu recours au financement participatif lorsque certains de ses actionnaires se sont séparés de leur part d'actions. Des entreprises locales ont pris le relais. La Banque cantonale de Fribourg, organisme para-étatique, et les Services industriels de Fribourg ont participé, tout en garantissant l'indépendance des journalistes. Il lui apparaît possible de procéder de la sorte à Genève. Il connaît d'ores et déjà des personnes intéressées par ce genre de mécanisme, notamment des banquiers privés.

Pour M. Mettan, il ne peut y avoir de presse gratuite. Il pense que, lorsque l'information est gratuite, elle est *«biaisée et tronquée»*. Concernant l'exemple exposé plus haut par le commissaire PLR, il dit avoir été aussi mal à l'aise face à la manière dont l'information était traitée.

Le même député PLR remarque que Le Courrier, qu'il dit lire assidûment, a été subventionné durant plusieurs années par la Ville de Genève et la Fédération genevoise de coopération, et a régulièrement occupé les séances de la Commission des finances. Pour ce député, la page *«solidarité»* de cet organe est dès lors devenue *«un outil de propagande tiermondialiste, anticapitaliste et castrée»*. Il déclare que la presse subventionnée n'est de

son point de vue pas indépendante. M. Mettan ne partage pas ce point de vue. Il se dit un fervent défenseur de la diversité de la presse. Il ne partage pas toutes les opinions qui s'y expriment, mais est convaincu que cette diversité est indispensable. Elle permet particulièrement de s'assurer que les opinions minoritaires soient également relayées dans la presse. En l'occurrence, la pensée unique ne peut être que préjudiciable. Sachant que chaque média est le plus souvent coloré politiquement, il ne lui paraît pas que la manière de procéder du Courrier ne soit d'une quelconque manière attentatoire à la liberté d'expression.

Un autre commissaire PLR, reprenant la mention des titres La Liberté et Le Nouvelliste voudrait savoir s'ils sont indépendants ou s'ils font partie d'un groupe. Il lui est répondu que Le Nouvelliste appartient au groupe Hersant, qui est également propriétaire de L'Impartial. M. Mettant indique qu'Hersant est un petit éditeur, qui a laissé à chacun de ses titres une grande autonomie cantonale, y compris sur le plan de la gestion. Tamedia, en revanche, ne laisse aucune latitude dans la gestion des titres. Ainsi, il constate qu'« *Hersant exploite intelligemment toutes les ressources du marché valaisan. Le Nouvelliste, quant à lui, même s'il ne fait pas l'unanimité, est globalement en osmose avec la population* ».

Le député PLR en question estime que la Tribune de Genève semble s'être coupée de la population. Selon lui, de nombreuses personnes n'achèteraient la Tribune que pour y lire la rubrique nécrologique. Il évoque ensuite l'initiative « No Billag », à la suite de laquelle la RTS se serait remise à développer des programmes locaux plus proches de l'actualité genevoise. Il mentionne encore un effet de concurrence avec Léman Bleu, dont la population, dit-il, apprécie la proximité. Il remarque que l'approche de la Tribune de Genève est relayée par des magazines et a des soutiens économiques. Il revient après cela sur les journaux gratuits tels que le journal de la Coop ou celui de la Migros. Il constate une multiplication de ces petits acteurs. Il exprime l'opinion qu'il y a un problème d'image de la presse et que la population ne s'identifie plus à un quotidien. Pour lui, l'activité papier est dépassée car l'information est publiée presque en direct grâce aux reporters de terrains et aux médias électroniques. Il s'interroge donc sur l'opportunité du positionnement du format papier à l'égard du bassin des lecteurs. Lorsqu'il se trouve en France, il apprécie la lecture du *Figaro*, qui présente une bonne qualité rédactionnelle et propose des articles fouillés. Ce qui de son point de vue n'est pas le cas dans la Tribune de Genève, ce qui encouragerait le lecteur genevois à lire davantage Le Monde ou Le Figaro. Il constate que les petites annonces ne permettent plus de récolter des fonds puisqu'il y a des sites internet pour cela. Il y a donc pour lui un problème de

fonctionnement global à considérer. Cela étant, il dit être sensible au contenu de la motion. Pour sa part, il émet aussi des réserves à propos de la 4^e invite.

M. Mettan partage l'analyse du député précité. Il a lui-même expérimenté l'intégration dans le groupe Edipresse et il a pu ainsi être sensibilisé au danger potentiel de travailler dans un groupe dont le centre de décision se trouve à Lausanne. Le contexte était différent, mais le processus identique. Il met en évidence le fait que « *Genève est une ville ouverte, très segmentée. 37% de la population est étrangère et ne parle pas forcément le français. Les cantons du Valais ou du Jura sont plus homogènes et, dès lors, les titres peuvent être les porte-drapeaux de l'identité cantonale* ». M. Mettan dit ne pas être en mesure de définir quelle est l'identité genevoise aujourd'hui. En ce qui concerne la motion, ses dernières invites ne s'adressent pas exclusivement à la situation de la Tribune de Genève, mais à la problématique de l'entier des médias. Il ajoute que, si la motion était retenue, d'autres médias tels que Le Courrier ou Léman Bleu pourraient en bénéficier. Pour lui, la 4^e invite pourrait aisément être modifiée.

Un commissaire socialiste se dit surpris d'entendre que l'Etat pourrait ne pas être appelé à alimenter le fonds. Cela signifie pour lui qu'il s'agirait d'une fondation exclusivement privée, et non de public-privé comme le libelle la motion. Le commissaire estime que prévoir des fonds publics pour garantir l'indépendance des médias est une idée intéressante. Il se réfère aux fonds publics injectés dans la RTS garantissent l'indépendance de la rédaction.

M. Mettan pense que l'Etat ne représente pas seulement le pouvoir politique, il s'agit aussi du principal acteur économique à Genève. Il estime donc qu'il devrait être partie prenante. Toutefois, il ne lui paraît pas opportun que le fonds dépende d'un acteur prépondérant au détriment des autres. Il conviendrait à ses yeux que l'Etat se limite à une contribution financière symbolique et un rôle de catalyse et d'arbitrage.

Le commissaire socialiste constate que M. Mettan élargit le champ de la motion aux domaines radiophoniques et télévisuels locaux sur lequel interviennent déjà d'autres chaînes telles que Léman Bleu, Lancy TV ou Canal Onex. Il demande s'il reste de l'espace pour de nouvelles chaînes radiophoniques ou de télévision. M. Mettan considère qu'il faut éviter l'éclatement des médias et fixer des critères pour l'appui à de nouvelles entités.

Un autre commissaire socialiste fait part de son inquiétude quant à la création d'un fonds soutenu par de l'argent public. Il ne faudrait pas que l'argent alloué soit investi à Zurich ou se retrouve dans les bénéfiques

supplémentaires d'un éditeur. Il souhaiterait donc savoir si M. Mettan pourrait concevoir, en cas d'injection de fonds publics, de limiter les bénéficiaires de ce fonds à des associations ou fondations de droit public qui réinvestissent leurs bénéfices dans leurs médias et ne les distribuent pas à des actionnaires ou à des privés. M. Mettan rappelle qu'il milite en faveur de la diversité. Pour lui, limiter l'accès au fonds à des associations à but non lucratif revient à limiter la diversité. Il estime cependant qu'il faudrait éviter que l'argent investi ne revienne à des actionnaires. Une des pistes serait de lier l'octroi de fonds à des projets. Il voit ainsi la possibilité pour des journalistes de la Tribune de Genève de solliciter ce fonds pour développer des enquêtes locales sur la base d'un budget détaillé. Il en irait de même pour les autres médias.

Le même commissaire trouve paradoxal que M. Mettan parle d'indépendance, de pluralité de la presse en citant les exemples du Valais ou du Tessin, qui ne lui semblent pas probant à cet égard. Il s'étonne ensuite des déclarations de M. Mettan sur sa perception qu'aucun média ne soutienne la place financière ou les politiques genevoises à Berne. Pour lui, il s'agit précisément de l'inverse de l'indépendance d'un média. Il se réfère à la candidature de M. Maudet au Conseil fédéral et à sa candidature soutenue par la Tribune de Genève. Il a vu tous les jours au minimum deux pages qui commentaient par le menu les activités de M. Maudet ou se répandaient en profession de foi envers ce dernier. Il n'a vu aucun bilan critique sur l'activité de ce conseiller d'Etat. Aussi, si le commissaire est favorable à la motion, il trouve problématique de soutenir des médias qui n'ont qu'une faible autonomie et aucun regard critique par rapport à la défense de l'économie ou par rapport aux politiques. M. Mettan pense que la pluralité doit être considérée avec distance. Il s'agit pour lui, en l'occurrence, de la promotion d'un candidat genevois quel que puisse être son parti. Le commissaire lui rétorque qu'il n'attend pas d'être favorisé le cas échéant, il attend de la Tribune de Genève qu'elle se montre critique et ne soutienne pas un candidat au seul motif qu'il est genevois.

Un commissaire Vert déplore le fait que la version papier de la FAO ait disparu. A cela s'ajoute pour lui le risque de perdre la Tribune de Genève. Il s'interroge sur ce que la motion, notamment ses deux premières invites, pourrait changer à la logique économique de Tamedia. Il se demande s'il ne serait pas plus opportun de réunir tous les milieux concernés. Pour sa part, il n'est pas favorable à un investissement de l'Etat dans cette activité. En substance, il pense que la motion a le mérite d'exister mais qu'elle n'amènera rien de concret. Ce à quoi M. Mettan répond que, s'il ne peut dire à quoi mènera cette motion, il est en tous cas convaincu que de ne rien faire ne

mènera à rien. Il est persuadé que, si la population et les politiques genevois réagissent avec force, la situation pourrait changer. Il signale que, lorsqu'il a rencontré l'éditeur, celui-ci a évoqué la possibilité de conserver une ou deux rubriques à Genève. Ce qui est déjà une avancée.

Le même député Vert demande à M. Mettan ce qu'il penserait de la création d'un nouveau média papier basé sur un autre modèle économique. M. Mettan répond que le média papier n'est pas mort, il va simplement se réfugier dans des médias de niches qui vont couvrir des aspects particuliers. Il estime également que la presse magazine n'est pas morte et que certains d'entre eux vont continuer à se développer. Il pense que la radio n'a pas tué la presse écrite, pas plus que la télévision, de même qu'internet ne va pas tuer la presse écrite. Il se peut toutefois qu'elle la réduise. Il juge que les éditeurs ont besoin de l'assentiment du public pour continuer à exister et pour attirer de la publicité. Il connaît la sensibilité des éditeurs à leur image. Tamedia n'y échappe pas. D'où la nécessité d'une action publique.

Audition de M. Eric Budry, coprésident pour la SDRP, et M. Antoine Grosjean, représentant au sein de la Coordination des titres romands de Tamedia

Le président signale en préambule que le courrier remis à la vice-présidente de la Commission de l'économie, M^{me} Haller, lors de la manifestation devant l'Hôtel de Ville, lui a effectivement été transmis et a été porté à la connaissance des commissaires.

Les auditionnés précisent qu'ils sont respectivement entendus pour l'un en tant que coprésident de la Société des rédacteurs et du personnel de la Tribune de Genève, pour l'autre comme membre du comité de la Société des rédacteurs et du personnel de la Tribune de Genève et membre de la coordination des rédactions de Tamedia, organe romand qui est le partenaire social de la direction générale et qui s'occupe notamment des conditions de travail et des accords internes, à l'échelle romande.

M. Budry relève que la motion de M. Mettan comprend deux volets distincts. Le premier concerne la Tribune de Genève et la restructuration. Il s'agit d'une demande d'intervention adressée au Conseil d'Etat. Le second volet vise la création d'un fonds d'aide à la presse au sens large. Cette idée ne fait pas l'unanimité au sein du comité et le fonds ne s'appliquerait très certainement pas à un groupe comme Tamedia. M. Budry trouverait étonnant que des fonds publics soient alloués à une entreprise qui déjà fait des bénéfices chaque année. De plus, Tamedia ne souhaite pas forcément d'aide. Ce fonds pourrait cependant être intéressant pour d'autres acteurs. M. Budry

espère bien entendu qu'il y aura un geste politique pour signifier à Tamedia que Genève est inquiète de voir la Tribune de Genève se disperser. Il ajoute que la Société des rédacteurs et du personnel est actuellement en discussions avec la direction. Un audit interne a été réalisé pour les rubriques concernées par le transfert. Des demandes pour conserver des bureaux à Genève ont également été adressées. Il est essentiel que des rédacteurs restent à Genève pour couvrir divers événements. M. Grosjean ajoute que formellement il ne s'agit pas de négociations car il n'y a pas, au sens strict, de licenciements collectifs. Il est plutôt question de discussion lors desquelles la société des rédacteurs et du personnel tente d'exprimer son point de vue. En ce sens, des pressions sur Tamedia ont tout leur sens. Il relève que le contexte est différent de celui qui prévalait lors des conflits de l'année dernière.

Un commissaire Vert souhaiterait savoir s'ils ont reçu un soutien officiel du Conseil d'Etat. M. Budry lui répond qu'il n'y a pas eu de déclaration du Conseil d'Etat. Toutefois, M. Longchamp s'est exprimé publiquement à plusieurs reprises pour dire qu'il ne voyait pas comment la Tribune pourrait être pilotée depuis Lausanne.

Une commissaire socialiste demande si, depuis l'annonce de la restructuration, la Tribune de Genève a perdu des abonnés. M. Budry lui indique qu'il ne dispose pas de ces données. Structurellement, les abonnements diminuent, mais ils sont compensés par le secteur web. Il n'y a pas de problème de lectorat, cependant il ne sait comment vont réagir les lecteurs. Il craint que les éditeurs ne disposent plus d'une masse critique d'information. L'abonnement est onéreux et certaines personnes risquent de résilier le leur. Le député précise sa question sur le lien entre d'éventuelles annonces de désaffiliation et le projet de restructuration. Il lui est répondu qu'il n'en a pas été annoncé.

Le même commissaire considérant que la quatrième invite, dont le contenu a été abondamment débattu lors de la première partie de cette séance, soulève de nombreuses questions qu'ils conviendraient d'examiner avec soin, demande à M. Budry s'il ne serait pas opportun de supprimer cette invite afin de trouver un consensus sur les trois premières invites et apporter rapidement un soutien à la Société des rédacteurs et du personnel, quitte à revenir plus tard avec un autre projet pour la création d'un fonds. M. Budry acquiesce et relève le timing étroit qui exige un signal rapide.

Un commissaire MCG, convaincu que la profession de journaliste est actuellement sinistrée et qu'une certaine insécurité a toujours été liée à ce métier, se demande s'il ne serait pas opportun de disposer d'une structure adéquate au niveau de l'office cantonal de l'emploi. M. Grosjean n'est pas en mesure de dire si une structure particulièrement serait judicieuse. Il estime

cependant qu'il est difficile actuellement pour un journaliste de se reconverter car l'ensemble de la presse est sinistrée. Il connaît plusieurs confrères qui recherchent du travail dans ce secteur. Il indique qu'actuellement, les formations sont plus spécifiques et le profil de journaliste n'est plus forcément automatiquement accepté dans le domaine de la communication. Il faut donc que les personnes qui recherchent un emploi suivent une nouvelle formation pour pouvoir se reconverter. M. Grosjean ajoute que l'âge est un critère important. Un reclassement est encore plus difficile pour les personnes de 50 ans ou plus. Le député MCG voit dans cette réponse une confirmation de sa perception et considère qu'il faudrait approfondir cette question ou du moins la transmettre aux secteurs de l'administration concernée.

Un député PLR voudrait savoir si l'école de journalisme de Neuchâtel prend en compte la profonde mutation en cours dans le journalisme. Il lui semblerait insensé de continuer à former des journalistes de l'ancienne école, en se focalisant sur le format papier. M. Budry le rassure sur le fait que la formation est également axée sur internet et les réseaux sociaux, alors qu'auparavant, les professionnels devaient de former sur le terrain. La Tribune de Genève a déjà accueilli des stagiaires issus de l'école de Neuchâtel. Ils sont très bien formés mais se heurtent rapidement au fait qu'il y a peu de postes dans ce secteur professionnel. M. Grosjean précise que la Tribune de Genève n'a plus engagé de stagiaires RP depuis des années. Il s'agit de stagiaires qui suivent une formation rémunérée de deux ans, à l'issue de laquelle ils obtiennent une carte de journaliste. Les personnes suivant la formation à Neuchâtel doivent aussi effectuer ce stage. La Tribune n'a plus ouvert ce genre de poste depuis des années. Elle reçoit seulement des stagiaires pour quelques mois. Ceux-ci espèrent obtenir par la suite un poste de travail, mais sont le plus souvent déçus.

Un autre commissaire socialiste voudrait savoir si MM. Budry et Grosjean ont pris connaissance de la résolution 821 qui concernait la situation de L'Hebdo. La question de L'Hebdo est quasiment réglée, mais il y voit des similitudes avec ce qui se passe pour la Tribune de Genève, notamment en ce qui concerne le fonds de soutien. Pour ce commissaire, la question du financement de nouveaux titres se pose. D'autre part, lorsque Tamedia parle de relocalisation à Lausanne ou à Zurich, la question du lien avec la vie locale se pose avec acuité. Il se demande comment créer un nouvel organe de presse axé sur l'actualité locale et comment le soutenir. Comme d'autres députés, il trouverait intéressant de saisir l'opportunité de la motion pour réunir tous les acteurs concernés et de discuter d'un projet d'une fondation pour soutenir la presse. Il voudrait connaître l'avis de auditionnés à cet égard indépendamment de la situation de Tamedia.

M. Budry estime le second volet de la motion intéressant, mais la question du timing du processus en cours s'impose. Il note que, pour développer un titre comparable à l'offre que propose la Tribune de Genève, des dizaines de millions de Francs seraient nécessaires. Il considère qu'internet est un secteur prometteur, car il demande peu de moyens financiers. Il ajoute que la Tribune de Genève souhaite occuper toutes les niches et ne veut pas se cantonner à internet. Quand le journal La Suisse a disparu, le groupe Edipresse s'est empressé de racheter le titre pour que personne ne puisse l'utiliser. Ce qui amène M. Budry à penser qu'un titre romand ne sera pas créé. Des marques telles que le 24 Heures vont être gardées. Il faudra cependant voir ce qui se trouve à l'intérieur de cette coquille. M. Budry exprime la crainte que l'information locale genevoise soit uniquement couverte par six ou dix journalistes. Le processus qui mène à cela a déjà commencé. Six licenciements sont intervenus en 2016 et quatre personnes sont parties à la retraite sans être remplacées. La Tribune de Genève a dû arrêter de couvrir les informations qui concernent les petites communes.

Un autre commissaire socialiste voudrait savoir depuis combien de temps la rédaction est commune et s'exprime au travers de diverses « coquilles ». Il s'enquiert de la tendance croissante à des centralisations et des articles reproduits dans différentes rédactions. Il souhaiterait obtenir des informations sur le lectorat global de la Tribune de Genève, et sur d'éventuels impacts de la restructuration sur le lectorat. *« M. Grosjean explique tout d'abord que les synergies ont commencé il y a environ 10 ou 12 ans. Il s'agissait tout d'abord d'échanges d'articles entre les rubriques suisses, « monde » et « économie ». La Tribune de Genève et 24 Heures collaboraient beaucoup et mettaient en commun leurs forces, sans avoir de rubriques communes. En 2005, les rubriques ont été partagées. Il y avait un seul chef et les collaborateurs ont été répartis sur les sites de Lausanne et de Genève, pour des questions de praticité. A ce moment-là, M. Grosjean travaillait pour les deux journaux et rédigeait la rubrique suisse. Désormais, un pas supplémentaire va être franchi. La rubrique des sports sera également partagée. Les journalistes collaboraient déjà pour des événements comme les Jeux olympiques. Une équipe était envoyée pour plusieurs journaux et n'était pas forcément composée d'un ou deux journalistes de chaque journal. Cependant, les rubriques étaient distinctes et avaient chacune leur chef, ce qui ne sera plus le cas. La prochaine rubrique à subir ce sort sera la rubrique culturelle. Pour le moment, les rubriques sont distinctes et les rédacteurs s'échangent uniquement du contenu. »*

M. Grosjean craint qu'à terme, il n'y ait plus qu'une rubrique locale qui distingue les deux journaux. Il explique ensuite que des discussions sont en cours concernant les étapes de la fabrication du journal et les phases prépresses que sont la mise en page, l'illustration et la photo. Une réflexion est visiblement menée pour uniformiser ces aspects, en termes de processus. M. Grosjean craint que tout se centralise à Lausanne. A terme, il risque de n'y avoir plus qu'une petite équipe qui reste à Genève, comme c'est le cas pour Le Temps actuellement. M. Grosjean ne sait pas combien de personnes composeront cette équipe. En termes d'emplois, la Tribune de Genève ne cesse de perdre des forces. »

Le même commissaire socialiste insiste pour savoir si l'arrivée du web a induit une diminution du lectorat papier. Il s'inquiète également de savoir si la synergie mise en place a amoindri la pertinence des articles et a eu un éventuel impact sur ce lectorat. M. Budry répète que les données à ce propos ne sont pas disponibles. Personnellement, il n'a pas constaté de baisse du lectorat consécutive à l'arrivée du web. Ce dernier est souvent gratuit et cet aspect lui paraît plutôt satisfaisant. Il ajoute aux propos de son confrère que les rubriques ne sont pas les seules à avoir subi des synergies et à devoir quitter la Tribune.

En ce qui concerne la synergie entre 24 Heures et la Tribune de Genève, il explique que certaines rubriques étaient rattachées aux deux journaux. La rédaction en chef était pourtant différente et pouvait pour chaque journal demander des articles distincts. Actuellement, ce qui se prépare est différent. Une nouvelle rédaction sera créée. Cette entité sera indépendante et hiérarchiquement supérieure aux deux titres. Il considère que la Tribune de Genève perdra de la substance et la possibilité d'identifier l'information locale intéressante compte tenu de l'éloignement physique de l'équipe. M. Grosjean relève qu'« *Ariane Dayer aura ensuite deux casquettes. Elle restera rédactrice en chef du Matin Dimanche et deviendra également rédactrice en chef de cette nouvelle rédaction. Il y aura donc des conflits d'intérêts qu'il s'agira d'arbitrer. Il faudra choisir par exemple dans quel journal sera publié un scoop ou une enquête. M. Grosjean ajoute que le Matin Dimanche a besoin de proposer des scoops pour vendre. Il craint que M^{me} Dayer ne soit pas tout à fait neutre dans l'arbitrage. Il pense que la restructuration a aussi ce but caché. En effet, le Matin Dimanche travaille souvent sur des enquêtes qui ne sont finalement pas publiées car elles ont déjà été proposées dans la presse quotidienne. La restructuration permet d'éliminer deux concurrents. Seul Le Temps demeurera ».*

A ce propos, M. Budry informe qu'il a été demandé à la commission de la concurrence (COMCO) d'étudier l'entrave éventuelle à la concurrence et le monopole de Tamedia dans certaines régions.

Un député socialiste voudrait connaître le nombre de départs à la retraite non remplacés et les licenciements intervenus ces dernières années afin de mesurer les effets des mutations intervenues ces dernières années. *« M. Budry répond qu'il est très difficile d'obtenir ces chiffres dans l'entreprise. Tamedia a racheté Edipresse en avril 2011. Dès 2013, Tamedia a demandé 17 000 000 F d'économies aux titres romands. Une levée des boucliers des différentes rédactions en chef a suivi. Cette demande était surréaliste et Tamedia a reculé. A partir de ce moment, les départs à la retraite n'ont plus été remplacés. La Tribune de Genève a perdu 6 personnes de sa rédaction. En octobre 2016, 20 personnes ont été licenciées entre les journaux 24 heures et la Tribune de Genève. 7 de ces personnes faisaient partie de la Tribune de Genève. En plus de cela, 7 départs à la retraite n'ont pas été remplacés. Dernièrement, 6 personnes ont été licenciées et 4 départs à la retraite n'ont pas été remplacés. La rédaction est actuellement composée de 55 personnes. 14 ou 15 personnes partiront à Lausanne en janvier 2018. L'effectif sera donc de 40 personnes. En 2008, il était deux fois plus important.*

De plus, si la Tribune de Genève perd sa rubrique culturelle ainsi que la production, la locale sera composée à terme de 15 personnes, dont 5 faisant partie de la structure de rédaction en chef. M. Grosjean précise qu'au niveau managérial, les effectifs n'ont pas diminué. Il était attendu que les rédactions en chef soient également repensées avec la restructuration. Cela n'est cependant pas le cas. Les gros salaires sont conservés et les personnes qui produisent le contenu sont remerciées. »

Une commissaire d'Ensemble à Gauche remarque que MM. Budry et Grosjean ont énoncé avoir considéré la situation sous l'angle de l'entrave à la concurrence. Elle rappelle que l'art. 28 al. 4 de la constitution genevoise concerne le droit à l'information et stipule que toute personne a droit à une information suffisante et pluraliste, lui permettant de participer pleinement à la vie politique, sociale et culturelle. Elle demande si une potentielle violation de cet article a été considérée, puisque le processus qui a été initié il y a plusieurs années peut potentiellement faire obstacle à ce droit à l'information. M. Grosjean lui répond qu'il serait difficile d'invoquer cet article. On pourrait l'envisager, mais il s'opposerait alors aux dispositions relatives à la liberté économique. La commissaire en question insiste sur le fait que le droit à l'information est un droit fondamental.

Un commissaire PLR estime que la Suisse a encore la chance de disposer d'un certain nombre de journaux et que sa densité de quotidiens par habitant est unique en Europe. Il demande aux auditionnés s'ils disposent de chiffres relatifs au nombre de quotidiens par habitant. M. Budry concède « *que la densité est importante par rapport à d'autres régions. Cependant, il est nécessaire de se baser sur la situation de départ. A Genève, il ne reste que la Tribune de Genève, Le Temps, la Voix ouvrière, Le Genevois et Le Courrier* ». A la question insistante de statistiques sur cette question, M. Grosjean répond qu'ils n'en disposent pas. Il précise que les titres précités sont concentrés dans les mains des trois groupes que sont Ringier, Tamedia et Hersant. La totalité des journaux, hormis La Liberté, Le Courrier et Le Quotidien Jurassien, font partie de ces groupes. « *A l'intérieur de ces derniers s'illustrent les phénomènes de synergie expliqués plus tôt. La diversité du contenu est très atteinte. Les contenus sont également partagés entre L'Impartial et L'Express. De plus, Le Courrier et La Liberté partagent également leur contenu. Ils le font cependant car il s'agit de petits journaux, qui n'ont pas de logique de profit. Toutefois, il est possible de conclure que la presse est beaucoup moins diversifiée qu'il y a 30 ans.* »

Le président remercie les auditionnés et déclare que tous les commissaires sont déçus de ce qui se passe à la Tribune de Genève et s'interrogent sur ce qu'ils peuvent faire pour s'opposer à ce processus. Il exprime la crainte que les rythmes du travail parlementaire ne fassent obstacle à la célérité qu'impose la situation de la restructuration de la Tribune de Genève.

Discussion et vote

Un commissaire fait le constat que tous les commissaires semblent d'accord de suivre la motion, à tout le moins pour ses deux premières invites. Il propose donc d'amender la motion en conséquence et de la voter.

Une commissaire d'Ensemble à Gauche constate les mêmes convergences et les mêmes réserves, notamment sur la question de la création d'un fonds alliant financement public et financement privé. Il lui apparaît cependant que la nécessité d'assurer les moyens qui permettent de garantir une presse écrite, radiophonique, **numérique** forte, indépendante et **plurielle**, semble faire l'unanimité au sein de la commission. Elle propose donc un amendement de la quatrième invite qui évite pour l'heure l'écueil de la création de ce fonds, et précise les caractéristiques de la presse telle que souhaitée. Elle souscrit à la proposition de procéder au vote. Elle souhaiterait également que les commissaires se mettent d'accord pour demander l'urgence et que les différents groupes s'engagent à soutenir ces propositions le plus rapidement possible pour que le débat puisse avoir lieu avant la fin de l'année.

Un commissaire PLR estime qu'il faut effectivement trouver un dénominateur commun. Il exprime une réticence à l'égard de la troisième invite, et rejoint celles d'ores et déjà exprimées au sujet de la quatrième. Il estime que la crédibilité et l'indépendance du fonds qui y est évoqué ne sont pas claires. Il suggère de se cantonner aux deux premières invites et de procéder rapidement à un vote. Ce qui permettrait d'exprimer un geste politique clair, qui rassemblerait la commission et qui serait pragmatique. Un rapport de minorité affaiblirait ce message, il faudrait donc éviter toute dissension sur cette motion.

Un commissaire socialiste annonce que son groupe soutiendra le vote rapide des deux premières invites pour protester contre le comportement de Tamedia. Il précise que la troisième invite suscite des questions, et qu'il soutiendra l'amendement d'Ensemble à Gauche sur la quatrième. Il soutient la demande de traitement en urgence. Un autre commissaire socialiste abonde en ce sens, il relève néanmoins que la résolution concernant L'Hebdo est restée en rade, ce qui pose le problème de la gestion des objets par la commission et de la prise en compte de leur actualité. Il remarque que la proposition de la création d'un fonds est intéressante et qu'elle pourrait être réexaminée dans le cadre du traitement de sa résolution. Il serait alors nécessaire qu'elle ne reste pas en suspens durant six mois. Il demande donc formellement à ce que ce point soit avancé dans l'ordre du jour de la Commission de l'économie afin de pouvoir amorcer rapidement des discussions à ce propos.

Un commissaire PLR indique être opposé à la création d'un fonds. Il annonce que son groupe votera uniquement les deux premières invites.

Un commissaire MCG explique que lui et son groupe ont eu des contentieux avec la Tribune de Genève. Cependant, actuellement, certains journalistes risquent de perdre leur emploi et, pour des raisons sociales, le groupe MCG, en majorité, soutiendra les deux premières invites de la motion.

Un commissaire UDC votera les deux premières invites. Il attend les propositions d'amendement pour se prononcer sur la suite. Sur le fond, il reste sur sa faim. Il estime qu'une telle restructuration requiert une planification financière. Il a certainement fallu déterminer de manière précise les gains espérés et le type d'économies envisagées. Ce commissaire a l'impression de ne pas avoir reçu assez d'informations et de n'avoir entendu que des généralités. Dès lors, pour lui, le vote des deux premières invites est justifié.

Une commissaire d'Ensemble à Gauche expose que son groupe estime les trois premières invites importantes et s'apprête à amender la quatrième.

Toutefois, il lui semble primordial de privilégier une position unanime. Elle présente l'amendement suivant, « à *étudier les moyens propres à assurer l'existence d'une presse écrite, numérique, radiophonique, télévisuelle, locale, forte, indépendante et plurielle* ». Elle est consciente que cette formulation est pesante, mais l'idée est de préciser que la commission souhaite une presse indépendante, forte et plurielle. Si la proposition ne devait pas être acceptée et que seules les deux premières invites étaient votées, elle insistera fortement pour que le rapport mentionne qu'il s'agissait, dans l'urgence, de trouver un consensus, mais que les questions concernant les deux dernières invites restent ouvertes. Elle estime important de rappeler que certaines personnes étaient attachées à ces invites mais qu'elles ont privilégié une prise de position unanime et rapide.

Votes :

Le président propose de voter la modification suivante de la quatrième invite : « à ~~étudier la création d'un fonds de soutien public privé en faveur~~ les **moyens propres** à assurer l'existence d'une presse écrite, **numérique, radiophonique, télévisuelle, locale, forte, indépendante et plurielle** »

Contre :	7 voix (4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)
Pour :	4 voix (1 EAG, 3 S)
Abstentions :	3 voix (1 Ve, 1 PDC, 1 MCG)

L'amendement est refusé.

Le président met ensuite au vote la suppression de la troisième invite.

Pour :	8 voix (1 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)
Contre :	3 voix (1 EAG, 2 S)
Abstentions :	3 voix (1 MCG, 1 Ve, 1 S)

La troisième invite est supprimée.

Le président met au vote la suppression de la quatrième invite.

Pour :	10 voix (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	4 voix (1 EAG, 2 S, 1 MCG)

La quatrième invite est supprimée.

Le président conclut que le texte final contient uniquement les deux invites telles qu'elles ressortent de la motion initiale.

Le président propose le vote sur la prise en considération du texte tel qu'il ressort de ces votes et son renvoi au Conseil d'Etat.

Pour :	13 voix (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)
Abstention :	1 voix (1 MCG)

La motion telle qu'amendée est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire d'Ensemble à Gauche souhaite vérifier, compte tenu des discussions en cours, et de l'imminence de l'échéance fixée au 1^{er} janvier 2018 pour la restructuration, si la commission s'entend sur le fait de demander l'ajout et l'urgence lors de la prochaine session.

Le président estime que, au vu de la large majorité qui ressort du vote, cela paraît évident. Cela sera une demande de la commission. Le président pense cependant que le délai est trop serré pour la prochaine session, qui aura lieu dans trois jours. Il propose que le traitement de la motion soit porté en urgence à l'ordre du jour de la séance du 23 novembre. Ce qui est accepté par les commissaires.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, considérant le contenu du contre-rendu des débats suscité par la motion 2411, et plus particulièrement le consensus intervenu sur la nécessité de signifier rapidement le soutien du parlement au personnel de la Tribune de Genève, et sa ferme condamnation du démantèlement de la Tribune de Genève, les membres de la commission de l'économie à l'unanimité vous invitent à accepter la motion 2411 et à la renvoyer sans tarder au Conseil d'Etat.

Proposition de motion

(2411-A)

pour une presse locale forte et indépendante

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la réorganisation, annoncée par le groupe d'édition Tamedia le 23 août dernier, d'importants titres romands ainsi que la fusion, totale ou partielle, de leurs rédactions ;
- la saignée des rubriques opérée sur la Tribune de Genève, qui perd ses rubriques nationale, internationale, économique et sportive au profit de Lausanne dès le 1^{er} janvier prochain ;
- les probables licenciements y liés dès l'année 2018 ;
- la perte de l'identité et de l'autonomie éditoriale d'un journal faisant partie du patrimoine médiatique genevois depuis 1879 ;
- l'affaiblissement constant de la place médiatique genevoise depuis la disparition de « La Suisse » et du « Journal de Genève » ;
- le bénéfice net en hausse de 76,7 millions du groupe Tamedia pour le premier trimestre de cette année (+37,1%) ;
- la mise en danger voire la disparition dans le paysage romand d'une presse indépendante et plurielle, garante d'une objectivité de l'information ;
- le risque de voir disparaître à terme la Tribune de Genève ou encore Le Matin ;
- la possibilité que le groupe Tamedia se concentre à terme sur un seul titre pour toute la Suisse romande ;
- les difficultés financières régulières que connaît la presse écrite genevoise,

invite le Conseil d'Etat

- à condamner fermement ce démantèlement de la Tribune de Genève ;
- à intervenir auprès du groupe Tamedia afin d'avoir des garanties claires sur le maintien de l'autonomie rédactionnelle intégrale du journal genevois et le non-licenciement de sa rédaction.

MANIFESTE POUR LA DIVERSITÉ DE LA PRESSE

Les sociétés des rédacteurs (SDR) de 24 Heures, de la Tribune de Genève, du Matin semaine et du quatuor du Matin Dimanche s'opposent aux nouvelles restructurations annoncées par leur éditeur, Tamedia.

Cette position des SDR n'est pas une première. Depuis le rachat d'Edipresse par Tamedia en 2012, elles dénoncent la stratégie de leur nouvel éditeur, sans succès. Les sociétés des rédacteurs, qui incluent l'ensemble des collaborateurs des titres, ne cessent de répéter que les mesures d'économie et les licenciements qui les accompagnent ne sont pas les seules réponses face à la baisse des revenus publicitaires. Il y en a d'autres, mais elles ne sont pas appliquées.

Cette politique improductive est mortifère. Elle ne profite qu'aux actionnaires du groupe. Les employés voient leurs conditions de travail se détériorer et leurs titres sont menacés de disparition.

La direction de Tamedia n'entend pas ces mises en garde. En août dernier, elle a annoncé deux nouvelles restructurations. D'une part, la fusion entre 20 minutes et Le Matin semaine. D'autre part, la création de la rédaction Tamedia, déconnectée des titres, qui centralisera à Lausanne les rubriques Suisse, Monde, Economie et Sports de 24 Heures, de La Tribune de Genève et du Matin Dimanche.

Ces deux fusions sont inédites dans l'histoire du groupe. Elles conduisent inexorablement à une homogénéisation des titres. Les SDR craignent désormais la disparition pure et simple du Matin semaine et la fusion de 24 heures, de la Tribune de Genève et du Matin Dimanche en un seul et même titre.

Dans ce contexte néfaste à la production d'informations de qualité, les SDR regrettent à nouveau de ne pas avoir été entendues. Elles rappellent qu'elles défendent:

- **La diversité de la presse.** Le travail d'enquête, le reportage de terrain, l'analyse, l'expression de la diversité des opinions sont autant d'éléments nécessaires au fonctionnement démocratique de la Suisse romande. Seules des rédactions indépendantes, à l'identité forte et bien implantées dans les différentes régions peuvent assurer cette mission.

• **Une politique éditoriale qui ne soit pas uniquement basée sur le profit à court terme.** Un groupe de presse ne peut pas être guidé par le seul intérêt de ses actionnaires. Pour assurer la pérennité des titres et leur diversité, il y a d'autres paramètres à prendre en compte, comme la mutualisation des revenus et la baisse de l'exigence du taux de rentabilité.

Le même démantèlement se produit en Suisse alémanique et une coordination s'installe avec les collègues de Suisse alémanique pour développer des réactions et des revendications communes.

impresum – Les journalistes suisses et syndicom soutiennent sans réserve ce manifeste pour la diversité de la presse. Tamedia doit prendre ses responsabilités à l'égard du public et de la société ainsi que du personnel pour garantir la liberté de la presse, le droit à l'information et de bonnes conditions de travail.

Lausanne /Genève, le 12 septembre 2017

Pour davantage d'informations:

SDC 24 Heures: Karim di Matteo, tél. 021 966 82 80 / 078 894 93 84

SDR Tribune de Genève: Eric Budry, tél. 078 788 24 02

SDR Matin Semaine: Eric Felley, tél. 079 770 17 60

SDR Matin Dimanche: Camille Krafft, tél. 021 349 49 49

SDR Femina: Fabienne Rosset, tél. 021 349 48 75

impresum: Dominique Diserens, Secrétaire centrale, tél. 079 243 80 25

syndicom: Patricia Alcaraz, Secrétaire régionale, tél. 079 382 74 28

ANNEXE 2

Société des rédacteurs et du personnel de la Tribune de Genève
Rue des Rois, 11
1204 Genève

Concerne: nouvelle restructuration chez Tamedia

Monsieur le président de la Commission de l'économie,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de l'économie,

Par la présente, les collaborateurs de la Tribune de Genève souhaitent vous faire part de leur position critique concernant la nouvelle réorganisation des titres romands imposée par notre éditeur zurichois, Tamedia. Nous espérons que ces informations vous seront utiles dans le cadre du débat de la commission sur la motion 2411 déposée par M. Guy Mettan: «Pour une presse locale forte et indépendante». Nous restons par ailleurs à votre disposition, au cas où vous jugeriez intéressant de nous auditionner.

L'annonce d'une énième restructuration décidée par Tamedia fin août a constitué un véritable électrochoc pour tous ceux qui produisent la Tribune de Genève. Dire que la réforme voulue par notre éditeur affecterait l'essence de notre journal est un euphémisme: c'est son identité même qui est touchée par ce projet.

En centralisant à Lausanne une part importante des forces vives de la Tribune, Tamedia donne un signal dramatique aux Genevois en marginalisant leur quotidien régional. De fait, les journalistes exilés (les rubriques Monde, Economie, Sport et Suisse) perdront leur lien avec le terreau local. Cet appauvrissement est renforcé par le fait que le pilotage de la future Rédaction T échappera totalement à la Tribune de Genève, à 24 heures et au Matin Dimanche. Créer un centre de compétence et de production de contenus est une chose, lui donner quasi pleins pouvoirs en est une autre.

C'est pourquoi la rédaction et le personnel de la Tribune de Genève s'inquiètent de l'indépendance rédactionnelle de chaque titre du groupe et, plus généralement, de la diversité de la presse dans l'arc lémanique. Lors de plusieurs assemblées générales – la première le 28 août déjà – les collaborateurs de ce journal ont clairement manifesté leur opposition à cette réforme, qui porte une forte atteinte à l'ancrage local.

Peut-on ainsi imaginer un seul instant que la Genève internationale soit couverte depuis Lausanne? Est-il raisonnable que les journalistes sportifs suivant le Servette FC – pour ne citer que ce club – perdent le lien quotidien

avec leurs interlocuteurs locaux? Qu'en sera-t-il de la couverture des dossiers nationaux si la Tribune perd son regard genevois sur ces questions?

La restructuration devant être mise en œuvre en janvier 2018, nous nous permettons également de souligner que si le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, entendait donner un signal politique à Tamedia, il serait judicieux qu'il intervienne rapidement.

En espérant que ce courrier aura retenu votre attention, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour le comité de la SDRP
Laurence Bézaguet 078 890 82 10
Eric Budry 078 788 24 02

Genève, le 12 octobre 2017